



Annuler un contrat de protection familial

Par **nanane33**, le **14/06/2010** à **14:52**

bonjour a tous, rnrnmon ami ayant le projet de s'acheter une nouvelle voiture et étant persuadé que son pret serai accepté a souscri a une assurance auto seulement la conseillère lui a dis qu'il devait également souscrire a un contrat familial pour pouvoir le faire. rnrnEntre temps son pret ayant été refusé il a du annuler son contrat auto et non sans mal! Plus d'une centaine d'euros n'ont pas pu etre rendu mais il a pu récupérer la plus grande partie . rnrnIl a alors demander a annuler également son contrat de protection familial car il n'en a auccune utilité puisque il en a déjà auprès d'un autre assureur mais lorsqu'il a demander a l'annuler on lui a clairement dis que les deux contrat étaient indépendant l'un de l'autre donc qu'il ne pouvais pas le faire. rnrnLe montant de cette assurance ne sont pas très importante mais le fait que la conseillère lui ai menti est ce devant temoin et qu'elle essaye de l'arnaquer font que l'on veux trouver un moyen d'annuler ce contract .rnrnQuels recours avons nous sachant qu'il ne s'agit pas de démarchage a domicile?rnrnMerci d'avance pour vos conseils.